



### Le mot du président

Cher collègues, chers amis,

La pharmacie clinique est une des disciplines pharmaceutiques qui a évolué le plus vite ces dernières années et qui est amenée à vivre très rapidement une vraie révolution en France avec le déploiement de nouvelles activités centrées sur le patient hospitalisé ou en soins primaires. Pour accompagner cette évolution, la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC 2017) a mis au point un nouveau modèle permettant de contribuer à la sécurité, à la prise en charge médicamenteuse des patients en étroite collaboration avec les autres professionnels de santé et ainsi de l'adapter aux nouveaux besoins de notre société.

Les prestations « cliniques » du pharmacien tels que le bilan partagé de médication et les plans pharmaceutiques personnalisés devront s'intégrer dans les parcours de soins des patients. Le déploiement de ces activités devra suivre la logique de pertinence et d'efficacité des soins. La recherche en pharmacie clinique et l'évaluation des pratiques professionnelles seront également au cœur des préoccupations de chacun.

Je vous souhaite un très bon début d'année à tous et vous donne rendez-vous à Lille du 7 au 9 février 2018 pour le 17<sup>ème</sup> congrès de la SFPC.

Stéphane Honoré



#### Sommaire :

**Le bilan partagé  
de médication**

**Les Journées de  
Pharmacie  
Hospitalière des  
Antilles et de la  
Guyane**

**Actualités  
Réglementaires**

**Calendrier**

### Le Bilan Partagé de Médication : qu'est-ce que c'est ?

Le bilan partagé de médication (BPM) est défini par la HAS « comme une analyse critique structurée des médicaments du patient dans l'objectif d'établir un consensus avec le patient concernant son traitement ». Cette démarche s'appuie sur un **entretien structuré avec le patient réalisé par le pharmacien en collaboration avec le médecin généraliste dans le but d'optimiser la prise en charge thérapeutique, de diminuer l'iatrogénie, d'améliorer l'adhésion, ainsi que d'optimiser l'impact clinique et médico-économique des prescriptions médicamenteuses**. Cette nouvelle activité de pharmacie clinique apparaît dans le dernier avenant à la convention nationale pharmaceutique de juillet 2017 comme une **nouvelle mission du pharmacien d'officine**. Une rémunération des pharmaciens d'officine est prévue pour cet acte jugé comme prioritaire pour les patients âgés et polymédiqués.

C'est dans ce contexte que la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) œuvre pour le déploiement du BPM.

Inscriptions  
ouvertes pour le  
**congrès SFPC  
Lille du 7 au  
9 février  
2018 !**

Suivez la SFPC sur  
Twitter  
**@SFPCofficiel**

Adhérez à la SFPC  
en 2018  
<http://sfpc.eu/fr/>

Afin d'accompagner au mieux les pharmaciens désirant faire bénéficier leur patientèle de ce BPM, le groupe de travail gériatrie de la SFPC en collaboration avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens Pays de la Loire, a mis au point **plusieurs outils**.

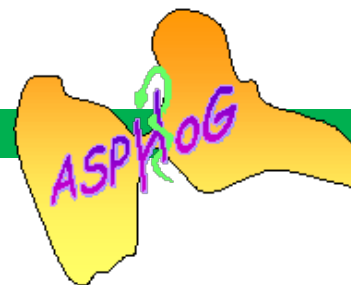
Tout d'abord, l'outil appelé **Bilan partagé de médication** comprend un ensemble de questions relatives à la connaissance que le patient a de son traitement, son observance et sa tolérance. Ce formulaire est un véritable guide d'entretien permettant au pharmacien de structurer l'échange avec son patient.

Il permet au pharmacien d'identifier et de transmettre des propositions d'optimisation thérapeutique issues de son analyse pharmaceutique au médecin traitant.

S'ajoute à cet outil, une **formation mixte combinant** : un e-learning composé de 3 modules sur (i) les spécificités de la prise en charge médicamenteuse de la personne âgée, (ii) le bilan de médication : de la théorie à la pratique, (iii) la communication incluant des vidéos, le tout agrémenté de QCM, de questions et de cas cliniques et une session présentielle constituée de cas cliniques.

Cette formation propose aux apprenants des activités variées et des ressources décentralisées accessibles à distance afin de s'adapter au mieux aux contraintes des pharmaciens d'officine. La première expérimentation a eu lieu début février 2017 avec plus de trente pharmaciens mayennais (53) formés. Ce kit de formation est mis à disposition par la SFPC via une convention aux structures régionales.

Enfin, la SFPC a diffusé sa fiche mémo « Préconisations pour la pratique des bilans partagés de médication ».



## Les 31 mai, 1er & 2 juin 2017, la Guadeloupe a accueilli les 7èmes JPHAG\* !

*\*Journées de Pharmacie Hospitalière des Antilles et de la Guyane*

Il revenait à l'**ASPHoG** (*association des pharmaciens hospitaliers de Guadeloupe*) d'organiser cette 7<sup>ème</sup> édition, dont la volonté affichée était d'apporter des réponses, des perspectives, l'opportunité de rencontres ou de réflexions porteuses d'amélioration pour la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse.

C'est avec beaucoup d'intérêt, dans une ambiance à la fois studieuse et conviviale, qu'une centaine de congressistes venus de Guadeloupe, Martinique, Guyane et France hexagonale ont pu suivre et enrichir les travaux développés en plénières, en tables rondes ou en ateliers thématiques.

Nous avons choisi d'ouvrir les 7èmes JPHAG par un symposium en soirée sur la « Conciliation médicamenteuse dans le parcours de soins ville-hôpital ». Cet horaire nous a permis d'échanger selon une perspective globale intégrant les acteurs de la ville et de l'hôpital, puisque c'est le véritable itinéraire du patient.

Les deux jours suivants se sont déroulés autour de 3 grandes sessions thématiques, de 2 ateliers et de communications libres.

- Une session thématique fut consacrée aux « **enjeux et nouvelles perspectives de la coopération dans l'exercice pharmaceutique** ». A partir d'un postulat de base qui est la nécessité de mettre en œuvre des modes de coopération pharmaceutiques efficaces - ce qui est d'autant plus vrai dans notre contexte antillou-guyanais -, il s'est agi : de dresser un panorama du présent, à travers un bilan des groupements & centrales d'achat et un retour d'expérience d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) des pharmacies de 3 hôpitaux de Guadeloupe ; d'évoquer l'intérêt de mettre en place une gestion régionale Antilles-Guyane des stocks d'antidotes en utilisant l'outil SLOGAN ; de débattre de l'impact des GHT sur les PUI en termes d'opportunités et de contraintes.

- Une seconde session fut consacrée à la **gestion des risques associés à la prise en charge médicamenteuse (PECM)** : processus PECM selon la certification V2014 ; retours d'expériences d'analyses d'évènements indésirables médicamenteux ; abord du Contrat de Bon Usage comme un catalyseur des démarches en gestion de risques ; risques liés à l'informatisation du circuit du médicament (logiciovigilance) ; médicaments et personne âgée.

▪ La troisième session fut consacrée aux **activités et missions des préparateurs en pharmacie hospitalière au cœur de l'actualité des PUI** : unité de préparation des cytotoxiques, rétrocession, accompagnement des unités de soins, positionnement et ressenti des préparateurs à l'occasion de la constitution d'un GCS Pharmacie.

▪ Un atelier thématique portait sur « **Le circuit du médicament en HAD** » avec une expérience de Guadeloupe et une autre de Guyane. Le second atelier concernait « **La pharmacie clinique et l'entretien motivationnel** » avec une expérience de Martinique et de Guadeloupe.

▪ Deux communications libres ont permis de présenter des activités originales : d'une part, l'organisation de la radiopharmacie dans le cadre de l'arrivée prochaine d'un Cyclotron en Guadeloupe ; d'autre part, l'optimisation de la production des poches de nutrition parentérale au CH de Cayenne.

Les échanges au cours et au décours de ces journées furent riches et cordiaux ; l'ASPHoG pense avoir atteint son objectif de donner envie de faire, d'anticiper, d'échanger encore et toujours.

**Rendez-vous en 2019 !**



## Actualités réglementaires

- Décret n° 2017-1483 du 18 octobre 2017 relatif aux **observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique**
- Arrêté du 16 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la **prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques**
- Note d'information N° DGS/PP2/DGOS/PF2/DSS/1C/2017/258 du 28 août 2017 relative à la vente au public et au détail, à titre dérogatoire et transitoire, par les pharmacies à usage intérieur autorisées, de la spécialité pharmaceutique **vaccin tétanique pasteur**
- Décret n° 2017-1258 du 9 août 2017 relatif à **l'obligation de certification des logiciels d'aide à la dispensation par les pharmacies à usage intérieur** prévue à l'article L. 161-38 du code de la sécurité sociale
- Instruction n° DGOS/RH2/2017/226 du 13 juillet 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du décret n° 2017-883 du 9 mai 2017 **modifiant les conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur**
- Arrêté du 29 mai 2017 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif à **l'indemnisation de la permanence et de la continuité des soins des personnels médicaux et odontologiques** dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des internes et des étudiants en médecine
- Décret n° 2017-883 du 9 mai 2017 modifiant les conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur et les modalités d'organisation du **développement professionnel continu** des professions de santé
- Arrêté du 27 avril 2017 fixant les **référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie** mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale
- Arrêté du 27 avril 2017 relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins mentionné à l'article L. 162-30-2 du code de la sécurité sociale
- Décret n° 2017-584 du 20 avril 2017 fixant les modalités d'application **du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins**
- Décret 2017-161 du 9 février 2017 relatif aux droits aux congés et aux conditions d'exercice de certains personnels médicaux et pharmaceutiques des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

## et calendrier

**SFPC** 7-8-9 février 2018, Lille

**ESCP** 19-20 février 2018, Reykjavik, Islande

**JFSPH** (Journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière) 8-9 mars 2018, Belfort

**EAHP** (European Association of Hospital Pharmacists) 21-22-23 mars 2018, Gothenburg, Suède

**CEFH** (Centre d'Etudes et de Formations Hospitalières) 28-29 mars 2018, Strasbourg

**ISOPP** (International Society of Oncology Pharmacy Practitioners) 11-12-13 avril 2018, Shanghai, Chine

**Clinical Pharmacy Congress** 27-28 avril 2018, Londres, Angleterre

**HOIPHARM** 16-17-18 mai 2018, Bordeaux

**SFMN** (Société Française de Médecine Nucléaire et imagerie moléculaire) 24-25-26-27 mai 2018, Lille

**SF2H** (Société Française d'Hygiène Hospitalière) 6-7-8 juin 2018, Montpellier

**SFPT** (Société Française de Pharmacologie et de Thérapeutique) 12-13-14 juin 2018, Toulouse

**CSH** (Convergences Santé Hôpital) 19-20-21 septembre 2018, Rennes

**ESCP** (European Society of Clinical Pharmacy) 24-25-26 octobre 2018, Belfast, Ireland

**EANM** (European Association of Nuclear Medicine) 13-14-15-16-17 octobre 2018, Düsseldorf, Allemagne

**ACCP** (American College of Clinical Pharmacy) 20-21-22-23 octobre 2018, Seattle

**ESOP** (European Society for Oncology Pharmacy) 25-26-27 octobre 2018, Nantes